Journal de Roubaix

Quarante-huitième année. — N° 359. **Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX** VENDREDI 25 DÉCEMBRE 1903.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois...... 5 francs ; Six mois...... 9 — ; Un an...... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix.................. Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing.................. Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Mouscron.................. Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

Maison LAGACHE
Place du Théâtre
LILLE
Grand choix de
BRILLANTS
provenant des ventes de la
SALLE DROUOT, PARIS

ECONOMIES !

Le contribuable français est un contribuable heureux. Il subvient à un budget de plus de quatre milliards. Mais il a des mandataires qui, sans cesse, lui font faire des économies. Comment avec ces économies n'arrive-t-on pas à diminuer le total ? C'est une question à laquelle il serait indiscret de répondre. Mais l'effort est continuel tout autant que méritoire...

Donc, mardi, dans l'après-midi, le Sénat nous a fait économiser 10.000 francs. Dix mille francs — ce n'est pas gros, évidemment. Et les peuples riches, qui dépensent par milliards, ne devraient pas s'arrêter à de telles gouttes d'eau. Ainsi, du reste, font-ils à l'ordinaire. Quand la Chambre supprime 10.000 francs sur un budget, elle ne veut pas qu'on puisse croire que c'est par économie. Et elle les supprime, comme chacun sait, « à titre d'indication ». Indication non pas même d'une volonté d'économies plus grandes, mais d'un désir d'être désagréable à quelqu'un, à un ministre, à un parti, à un rapporteur. C'est un geste de grand seigneur qui est dans les traditions de notre démocratie.

C'est de la sorte que, le mois dernier, la Chambre supprima 10.000 francs, « à titre d'indication », sur le crédit des sous-préfets. Le budget vint au Sénat. Or, le Sénat n'a point coutume de procéder par « indications ». Il supprime pour supprimer ou il rétablit en disant pourquoi. Il était donc probable que les 10.000 francs des sous-préfets seraient purement et simplement rétablis, — d'autant plus que les commissaires spéciaux et leurs 1.800 francs l'avaient été d'un seul trait... C'est alors qu'on vit bien que le vraisemblable peut n'être pas vrai, tout de même, que le vrai peut n'être pas vraisemblable. Car le Sénat maintint la suppression. Seulement, au lieu de la maintenir à titre d'indication, il la maintint à titre d'économie.

Avec 10.000 francs, on paye deux sous-préfets. Prenons-en un comme exemple.

Voilà donc un pauvre petit sous-préfet sacrifié. Sera-t-il du Nord ou du Midi ? Ira-t-on le chercher dans la plaine ou sur la montagne ? Le prendra-t-on jeune ou vieux ? A quelle sauce sera-t-il mangé ? Le Sénat, impitoyable, n'a pas voulu préciser, et il a laissé au ministre de l'intérieur le soin d'accomplir seul le sacrifice. Il mourra, le petit sous-préfet. Et il ne mourra pas seul. Sa sous-préfecture mourra avec lui. Et une innocente ville de France connaîtra la tristesse de n'être plus arrondissement.

Elle connaîtra cette tristesse, à moins qu'elle ne se révolte contre elle. Car elle a de la fierté, la petite ville de France. Et elle a aussi un député. Et les députés sont faits pour servir les petites villes de France, qui veulent rester arrondissements. C'est pourquoi le député se rendra place Beauvau et dira au ministre : « Cherchez ailleurs. » Et M. Combes, qui est un père pour les députés, cherchera ailleurs. Mais ailleurs il trouvera la même résistance. Et à force de chercher encore il finira par ne rien trouver. Se sera comme sur le « petit navire » de la chanson puérile. Il faudra tirer à la courte paille, pour savoir qui sera mangé. Et rien ne prouve qu'après cette opération d'équité la suppression puisse aboutir. Car alors le département menacé se lèvera tout entier. Ses sénateurs rejoindront ses députés. Et M. Combes n'aura pas le courage de contrister tant d'amis.

Ainsi la France restera grevée jusqu'à l'an prochain de ces 10.000 francs introuvables. Et, instruit par l'expérience, le budget de 1905 ne parlera plus de les supprimer.

INFORMATIONS

Mme Loubet et les pauvres 10,000 fr. de secours

Paris, 23 décembre. — A l'occasion de Noël, Mme Loubet a fait distribuer pour 10.000 francs de secours de loyers à un certain nombre de veuves chargées de famille.

M. Jaurès et la « Petite République »

Paris, 23 décembre. — M. Jaurès adresse la lettre suivante aux rédacteurs de la *Petite République :*

» *Paris, 23 décembre.*

« Mes chers collaborateurs et amis,

» Depuis plusieurs mois, vous le savez, je m'efforce de constituer sur d'autres bases le journal de notre parti. Il m'a paru qu'il n'était pas sans inconvénient que l'administrateur du journal en fût en même temps le propriétaire, et j'avais formé le dessein, pour assurer un contrôle plus efficace, ou de transformer l'organisation de la *Petite République* ou de créer un autre journal.

» Je croyais pouvoir compter sur le concours de la plupart d'entre vous, et notamment de notre rédacteur en chef. — Gérault Richard devait garder la rédaction en chef dans la combinaison nouvelle ; mais je prenais la direction politique effective et j'entendais l'exercer sérieusement.

» Gérault-Richard m'avertit ce matin qu'il craint dans la combinaison nouvelle des heurts et des conflits et qu'il reste à la *Petite République* telle qu'elle est actuellement constituée.

» Je suis donc obligé de réaliser hors de la *Petite République* la transformation que j'espérais réaliser sans secousse et sans rupture.

» Et je vous prie de croire que c'est avec le plus profond regret que je me sépare de vous.

» Croyez à mes vives amitiés et à mes sentiments de camaraderie socialiste.

» JEAN JAURÈS. »

Pour les mêmes raisons que M. Jaurès, M. Rouanet donne sa démission de rédacteur à la *Petite République.*

Condamnation de M. l'abbé Loisy

Paris, 23 décembre. — On lit dans la *Vérité :*

« Nos renseignements nous permettent d'affirmer que S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, a reçu avant-hier une lettre de S. Em. le cardinal Merry del Val, lui faisant connaître la condamnation, par le Saint-Office (Congrégation de la Sainte-Inquisition Universelle) des ouvrages publiés par M. l'abbé Loisy.

» S. Em. le cardinal Richard en a donné connaissance, hier, à son conseil archiépiscopal.

» Il est probable qu'il en fera l'objet d'une prochaine communication au clergé de son diocèse. »

Les viandes salées

Paris, 23 décembre. — De nombreux députés se sont émus de la proposition déposée par MM. Chaumet, Siegfried, Achille Adam, Thierry, etc., tendant à abaisser les droits de douane sur les viandes salées provenant des Etats-Unis et du Canada. Ils se sont réunis, aujourd'hui, au Palais-Bourbon, et ont décidé de protester, auprès de la commission des douanes et du gouvernement, contre cette proposition dont l'application, dangereuse au point de vue de l'hygiène, porterait un grave préjudice à l'élevage et à l'agriculture français. Une nouvelle réunion aura lieu lundi.

M. Vaughan fonctionnaire

La *Lanterne* annonce que M. Pephau, le directeur de l'hospice des aveugles, dit Hospice des Quinze-Vingt, à Paris, est mis à la retraite. Son successeur est M. Ernest Vaughan, fondateur et ancien directeur de l'*Aurore.*

Messe de minuit interdite

Tarbes, 23 décembre. — Sous prétexte de désordres possibles, le maire de la commune d'Arreau vient d'interdire la célébration de la messe de minuit.

Une grande partie de la population proteste contre cette mesure qu'on espère voir rapporter.

Les grèves de Lyon

Lyon, 23 décembre. — 4,800 ouvriers sur 7,000 se sont inscrits pour la reprise du travail.

Si la liberté du travail est protégée, la grève, qui a déjà eu des effets déplorables pour l'industrie lyonnaise, paraît donc terminée.

La Grande Chartreuse

L'administration des domaines a pris possession de la Grande-Chartreuse.

Réception du Sacré-Collège

Rome, 23 décembre. — Le Pape a reçu à onze heures dans la salle consistoriale le Sacré-Collège et la Prélature.

A l'allocution du cardinal-doyen exprimant les vœux pour la nouvelle année et les espérances que fait concevoir l'anniversaire de la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception, Pie X a répondu en développant cette pensée que la crèche de Bethléem est une école où tout chrétien reçoit les leçons d'une vie sérieusement chrétienne et chaque classe de la société les exemples de bonté et de patience d'où naissent la concorde et la paix.

Faisant allusion aux difficultés de l'heure présente, le Pape s'est déclaré prêt à tout ce que pouvait permettre la Providence, en se confiant toutefois dans les promesses du Sauveur à son Eglise.

On a remarqué avec quelle affabilité et quelle grâce le Pape a accueilli le cardinal Rampolla.

La loterie de Noël à Madrid

Madrid, 23 décembre. — Les 4 premiers numéros de la Loterie de Noël sont les suivants : 20.297, 15.511, 35.217, 32.963.

Conversion de la Rente italienne

Rome, 23 décembre. — On publie un rapport au roi et un décret royal édictant que l'opération de conversion du 4 1/2 intérieur en 3 1/2 aura lieu le 1er janvier 1904.

Pour la famille Garibaldi

Rome, 23 décembre. — La Chambre des députés a voté une pension annuelle de 100,000 francs à la famille Garibaldi à titre de récompense nationale.

La Russie et le Japon

Il est avéré aujourd'hui que toutes les rumeurs pessimistes de ces jours derniers, au sujet du conflit entre la Russie et le Japon, ont été inventées par des spéculateurs. Toutes les nouvelles s'accordent, ce matin, à prévoir une solution amicale et satisfaisante pour les deux puissances.

La Turquie a l'intention de confier le commandement de la gendarmerie en Macédoine à un Anglais qui est à son service depuis trente-cinq ans.

LA LAICISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Approbation du projet Combes par la Commission

Paris, 23 décembre. — Vingt membres de la Commission se sont réunis aujourd'hui pour examiner le projet de loi récemment déposé, tendant à la suppression de l'enseignement congréganiste. Un premier échange de vues a eu lieu entre les commissaires. Presque tous se trouvent d'accord pour aggraver le projet autant que possible.

Le délai de cinq ans, demandé par le gouvernement, paraît trop long à plusieurs. Certains sont allés jusqu'à demander que l'interdiction d'enseigner pour les congréganistes, soit étendue à l'enseignement professionnel.

Avant de se séparer, la Commission a voté par 19 voix, contre celle de M. l'abbé Gayraud, le principe du projet du gouvernement.

Un nouveau projet

Paris, 23 décembre. — M. Devèze, député socialiste du Gard, proposera demain à la Commission la modification suivante au paragraphe premier du projet du gouvernement :

« L'*enseignement* primaire, secondaire et supérieur *est interdit* en France : 1° aux congrégations ; 2° *aux prêtres séculiers,* à l'exception des professeurs nécessaires à l'instruction dans les séminaires. Les séminaires devront se consacrer exclusivement au recrutement du clergé, conformément à la lettre et à l'esprit du Concordat. Le nombre des élèves que les séminaires pourraient recevoir sera déterminé annuellement dans chaque diocèse par décret rendu sur la proposition du ministre des Cultes, après avis de l'évêque. »

Le Président du Conseil a été saisi par son auteur de cette proposition et lui aurait répondu qu'il la combattrait. Mais on se souvient que M. Combes, à la tribune du Sénat, ne s'est montré hostile à cette proposition qu'autant que la séparation des Eglises et de l'Etat ne serait pas prononcée. Voilà à quoi se réduit son hostilité à la proposition de M. Devèze.

M. Combes sera entendu demain par la Commission.

LA GRÈVE DE L'ALIMENTATION

A la Bourse du Travail

Paris, 23 décembre. — Dès huit heures du matin, les abords de la Bourse du Travail étaient étroitement surveillés par la police. Toutes les rues avoisinantes étaient fortement gardées.

Les soldats de la caserne du Château-d'Eau étaient rassemblés dans la cour, derrière les faisceaux. Un escadron de la garde républicaine et 200 agents des brigades centrales étaient dans la caserne, attendant le premier signal.

Les boulangers se sont réunis dans la grande salle de la Bourse du travail. Après avoir chanté l'*Internationale* et voué à la mort patrons et placeurs, divers orateurs ont encouragé à la grève les 2.000 camarades présents.

Le camarade Bousquet a fait adopter l'ordre du jour suivant :

« La corporation des ouvriers boulangers, réunie sur convocation de la chambre syndicale, se conforme aux discussions du Congrès de Lyon et décide de cesser le travail dès aujourd'hui. Elle déclare la grève générale, la proclame et décide de ne reprendre le travail qu'après la suppression intégrale des bureaux de placement. »

On a nommé le bureau de la grève : il est composé des camarades Linon, Carrier, Grégoire.

Tous les Syndicats de l'alimentation vont, paraît-il, se joindre aux boulangers.

A la fin de la séance, qui a été marquée par quelques incidents motivés par l'expulsion de quelques « renégats », le camarade Bousquet a encouragé les boulangers à sortir avec calme pour éviter tout conflit avec la police.

En conséquence, la sortie s'est effectuée sans incident et par petits paquets entre deux haies de gardes municipaux.

A onze heures trois quarts, tous les manifestants étaient dispersés.

Devant le Sénat

Paris, 23 décembre. — La manifestation projetée devant le Sénat par les grévistes et les chômeurs de l'alimentation n'a pu avoir lieu. Quelques ouvriers seulement se sont présentés devant le Luxembourg, vers une heure de l'après-midi. Ils ont vainement tenté de se réunir, les agents les ont fait circuler, arrêtant ceux qui n'obéissaient pas promptement à leurs injonctions.

Les premiers arrêtés, au nombre de cinq ou six, ont été conduits à la caserne de la rue de Tournon, où un escadron de gardes à cheval se tenait prêt à intervenir.

M. Lépine, assisté de M. Touny, directeur de la police municipale, et M. Mouquin, directeur des recherches, dirigent le service d'ordre.

ACTUALITE

— Eh ben, vrai, mon vieux, si tu attends le désarmement pour terminer ta faction !

Incidents

A une heure, au moment de la rentrée du personnel de la maison Potin, rue de l'Ourcq, une dizaine de grévistes ont tenté de débaucher les ouvriers de la charcuterie, qui sont au nombre de soixante. Après quelques pourparlers, les ouvriers de la maison Potin ont refusé de suivre les grévistes et sont rentrés dans l'usine.

Rue de la Verrerie, des garçons limonadiers sans travail ont essayé de débaucher le garçon d'un marchand de vin logeur. Il a fallu l'intervention des gardiens de la paix, pour les disperser.

Six garçons boulangers qui, suivis d'un certain nombre de personnes parcouraient la rue Richer et la rue de Provence en chantant l'*Internationale,* ont été arrêtés et conduits au commissariat du Faubourg Montmartre, où M. Rieux leur a fait subir un interrogatoire.

A 2 heures et demie, un garçon boulanger, faisant partie d'un groupe d'une dizaine d'individus, qui ont pu prendre la fuite, a été arrêté, rue de Rivoli, et conduit au commissariat de M. Court, pour atteinte à la liberté du travail.

A la même heure, une bande d'une centaine d'individus, chantant l'*Internationale,* a parcouru les rues de Romainville, les Prés Saint-Gervais, et Pantin. Elle brisait les réverbères en passant ; quelques arrestations ont été opérées.

Vers cinq heures, une vingtaine de grévistes, qui renversaient, rue d'Allemagne, les tables et les chaises des devantures de cafés, ainsi que les marchandises des fruitiers et épiciers, ont été dispersés par les gardiens de la paix ; quatre arrestations ont été opérées.

Les réunions de l'après-midi

Paris, 23 décembre. — Une deuxième réunion des ouvriers boulangers a eu lieu, cet après-midi, à cinq heures, à la Bourse du travail. M. Bousquet, qui présidait, a déclaré, aux applaudissements de l'assistance :

« Il ne faut pas qu'il y ait de pain demain à Paris. Voici l'heure où les boulangers vont descendre dans les fournils. Formons des équipes qui vont se rendre dans les différents quartiers pour persuader aux camarades de ne plus travailler. Notre grève est une grève d'action. Prouvons-le. »

La sortie de cette deuxième réunion s'est effectuée au chant de l'*Internationale,* et aux cris de : « Vive la grève ! »

M. Bousquet a dit, à plusieurs de nos confrères, que la situation, en apparence stationnaire, changerait demain du tout au tout.

Les garçons limonadiers, réunis de leur côté au nombre de douze cents, à l'annexe de la rue J.-J.-Rousseau, ont voté un ordre du jour acclamant la grève.

L'AFFAIRE DREYFUS

Réunion de la commission de revision

Paris, 23 décembre. — Ainsi qu'on l'avait annoncé, la Commission de revision s'est réunie cet après-midi, à deux heures et demie, au Ministère de la justice, sous la présidence de M. Durand, conseiller à la Cour de cassation.

M. Victor Mercier, directeur des Affaires civiles, a donné lecture de son rapport sur la demande en revision formulée par l'ex-capitaine Dreyfus.

Rappelons que la Commission est composée de MM. Durand, Marignan et Alphandéry, conseillers à la Cour de cassation, et de MM. Mercier, Geoffroy et Dupré, directeurs au Ministère de la justice.

La Commission a suspendu sa séance à cinq heures, puis, après un quart d'heure de repos, a repris l'examen du rapport de M. Mercier.

SÉNAT

Séances du mercredi 23 décembre 1903

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Fallières.

LE BUDGET DE L'AGRICULTURE

Les 35 premiers chapitres du Budget de l'Agriculture ayant été adoptés hier, le Président met en discussion le chapitre 36, concernant la remonte des haras, pour laquelle la Chambre a voté un crédit de 1.500.000 francs, que la commission sénatoriale a réduit à 1.000.000.

M. le Docteur Labbe plaide la cause du cheval demi-sang normand.

M. Viseur, sénateur du Pas-de-Calais, défend, au contraire, la cause du cheval de trait boulonnais.

Le Ministre de l'Agriculture leur répond et le chapitre 36 est adopté ainsi que le suivant, relatif aux encouragements à l'industrie chevaline.

Les chapitres 38 à 41 sont adoptés sans discussion. Les chapitres suivants, jusqu'au 56°, sont également adoptés, après quelques observations de M. Pedebidou.

Une discussion s'engage sur le chapitre 57, concernant la destruction des sangliers et corbeaux. Finalement, le chapitre est adopté, ainsi que les derniers chapitres du Budget de l'Agriculture. La séance est levée à midi, et renvoyée à deux heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 2 heures 10, sous la présidence de M. FALLIÈRES.

LA JUSTICE ET LA LÉGION D'HONNEUR

Les divers chapitres du budget de la justice sont adoptés sans débats. Il en est de même de ceux du budget de l'Imprimerie nationale et de la Légion d'honneur.

LES TRAVAUX PUBLICS

Les chapitres du budget des travaux publics sont adoptés.

Le budget des chemins de fer est adopté tel qu'il est proposé par la Commission, c'est-à-dire avec une réduction de 188,800 francs.

LE BUDGET DE LA GUERRE

Les troupes dans les grèves

M. LE GÉNÉRAL MERCIER demande que, dans les grèves, on ait recours aux forces de police et de gendarmerie plutôt qu'aux troupes.

Dans le seul département du Nord, il y a eu à un moment donné 22,000 hommes de troupes. De là des dépenses considérables. Ce n'est pas le seul inconvénient, on a dû dégarnir la frontière de l'Est en employant des troupes de couverture pour maintenir l'ordre dans la rue. La mobilisation, si elle avait dû être réalisée dans de pareilles circonstances, eût été singulièrement entravée. (Très bien à droite et au centre.)

Les onze premiers chapitres sont adoptés.

Sur le chapitre 12, M. DELPECH se déclare partisan de la suppression du crédit affecté aux écoles d'enfants de troupes militaires de Rambouillet, Montreuil-sur-Mer, Les Andelys, Saint-Hippolyte-du-Fort, d'Autun et de Billone, qui, à son avis, fournissent peu de soldats et encore moins de sous-officiers. A titre d'indication, il propose une diminution de crédit de 1.000 fr. qui est acceptée.

Les secours et sursis d'appel

LE COMTE DE BLOIS. — Je proteste contre l'enquête des préfets qui précède l'octroi de sursis d'appel aux réservistes et territoriaux et de secours aux anciens soldats.

LE GÉNÉRAL ANDRÉ. — Je regrette autant que qui que ce soit l'emploi de l'armée dans les grèves. Tant que les troupes sont en présence de grévistes, je vis dans des transes perpétuelles. Mais je rends hommage au sang-froid des officiers et des soldats. En ce qui concerne les secours et les sursis, le ministère a besoin de l'avis d'un fonctionnaire du Gouvernement. (Exclamations.)

M. WADDINGTON, *rapporteur,* demande au ministre de faire tous ses efforts pour que des indemnités soient accordées aux ouvriers licenciés des établissements d'artillerie.

LE MINISTRE. — J'ai déposé un projet qui sera discuté à la Chambre après le budget.

Le crédit du chapitre 35 (Munitions pour l'instruction du tir) a été réduit par la Commission sénatoriale de 486,000 francs.

LE MINISTRE DE LA GUERRE combat cette réduction. Sous le crédit de 496,000 francs se cache, dit-il, une grosse question que je ne puis exposer. (Mouvement.) Je demande au Sénat de me faire confiance en m'accordant le crédit que je demande.

La réduction est adoptée néanmoins par 157 voix contre 127. C'est un échec personnel pour le général André.

Sur le chapitre 40 (Remonte et recensement des chevaux), le Ministre de la Guerre promet de supprimer les primes de majoration et de réserver les encouragements qu'elle représentent pour le concours de poulains.

M. DELCROS demande le rétablissement du crédit voté par la Chambre.

M. ANTONIN DUBOST. — La Commission a réduit le crédit de la Chambre parce que l'effectif en 1904 sera de 24,000 hommes inférieur à celui de 1903.

La proposition de M. Delcros est repoussée par 149 voix contre 122.

Le Sénat repousse une réduction de crédit sur les Invalides.

Les derniers chapitres du budget de la guerre sont adoptés.

Le Sénat s'ajourne à demain matin pour la discussion du budget de la marine. La séance est levée à 7 heures 10.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 décembre

Présidence de M. JAURÈS, vice-président

La séance est ouverte à trois heures.

LES PATENTES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les patentes.

M. JOSEPH BRISSON présente l'amendement suivant : « Toutefois, jusqu'à 200 hectolitres, le droit ne sera que de 2 francs pour cent hectolitres. »

L'amendement est adopté.

M. DE GRANDMAISON présente l'amendement suivant : « Toutefois les vins en bouteilles au-dessous de 4 francs ne paient que la taxe de 1 fr. 50. » — Repoussé.

M. PLICHON dépose un amendement ainsi conçu : « Supprimer le troisième paragraphe ainsi conçu : « Si le brasseur prépare lui-même le malt qu'il emploie dans sa fabrication, il sera en outre passible des droits afférents à la profession de fabricant de malt ou orge germée servant à la fabrication de la bière. »

La Commission a reconnu que la plupart des brasseurs fabriquant eux-mêmes leur malt, il était injuste de leur faire payer une double patente.

L'amendement est adopté, malgré une vive opposition de M. Augé.

Les tramways

M. BOURRAT soutient un amendement ayant pour objet de taxer les Compagnies de chemins de fer sur le même pied que les Compagnies de tramways.

Cette proposition est disjointe du projet en discussion, mais la Chambre adopte un amendement de M. SIBILLE, ayant pour but d'éviter aux Compagnies de tramways l'augmentation de patente proposée par la Commission.

M. DE RAMEL présente un amendement relatif aux exploitants d'usines productrices d'électricité. On atteint le transport de l'air comprimé comme celui de l'électricité. Le droit de 1 franc par kilowatt proposé par la Commission est excessif. Il n'y a pas corrélation entre la taxe et la valeur du produit. L'orateur conclut à la disjonction de l'article et au renvoi à la Commission.

M. ROUVIER. — Je suis d'accord sur le principe avec M. de Ramel, mais je suis hors d'état en ce moment de trancher la question. Je déposerai un projet spécial à ce sujet.

Si on disjoint cet article, les usines d'électricité ne paieraient plus rien. Il faudrait alors rétablir la formule précédemment supprimée par un vote de la Chambre.

La substitution de texte proposée est adoptée.

Les publications périodiques

M. CHARLES BENOIST propose d'assimiler les éditeurs de feuilles ou revues périodiques aux éditeurs-libraires et, en conséquence, de les taxer au taux du vingtième seulement.

D'après la définition donnée par le rapporteur, 6.753 périodiques qui existent en France, dont 2.865 pour Paris, seront frappés alors que, jusqu'ici, ils ne payaient pas patente.

La Commission classe les éditeurs de ces feuilles périodiques parmi les professions libérales, entre les dentistes et les greffiers. (Rires.) Ils ne protestent pas, car ils reconnaissent qu'ils sont, dans une certaine mesure, des marchands de papier, mais ils demandent qu'on les assimile aux éditeurs-libraires et qu'on les taxe comme eux au vingtième au lieu du dixième. (Très bien, très bien.)

La Commission accepte d'appliquer le droit du vingtième sans droit fixe.

M. ROUVIER. — On a accusé le gouvernement d'avoir voulu frapper sournoisement les journaux. Or, la disposition critiquée ne figurait pas au projet du gouvernement ; elle est le résultat d'une improvisation en séance.

Un combat très confus s'engage. De nombreux députés demandent qu'on précise certains points, qu'on fasse des catégories.

M. CONSTANS. — Avec votre taxe, on va pouvoir gêner la propagande des partis. On frappera les militants qui vendent le *Socialiste,* par exemple, et qui sont insolvables.

Le texte de la Commission est adopté, mais le débat reprend sur les différentes motions comportant des exceptions.

Finalement, elles sont retirées ou repoussées.

Les professions libérales

M. BERTRAND demande qu'on impose au douzième et au quinzième seulement au lieu du dixième et du douzième, les professions suivantes, inscrites au tableau B : Architectes, avocats, avoués, chirurgiens, commissaires-priseurs, dentistes, greffiers, huissiers, ingénieurs civils, médecins, notaires, officiers de santé, vétérinaires, chefs d'institution, maîtres de pensions. — Adopté.

M. THIERRY propose d'ajouter aux exemptions du tableau D : « Les Compagnies de navigation pour les hangars où elles déposent leurs marchandises, le temps de les embarquer ou débarquer, et de laisser la douane procéder à ses opérations. » — Adopté.

VOTE DE L'ENSEMBLE

M. AUGÉ. — A quelle somme s'élève le déficit creusé dans le budget par les diverses dispositions votées ?

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — A 2.165.000 francs.

M. AUGÉ. — Comment le comblera-t-on ? Je demande une seconde délibération pour mettre la loi debout.

M. RABIER, président de la Commission, la combat. Telle qu'elle est, dit-il, la loi est démocratique. Quarante-trois pour cent des patentés en bénéficient.

M. MAGNIAUDÉ. — Les gros financiers ne sont pas frappés. Il n'y a pas un républicain digne de ce nom qui puisse voter une pareille loi.

M. ROUVIER proteste.

M. BURGALAT. — La loi frappe les petits journaux. C'est une mauvaise action. (Très bien, sur divers bancs.)

L'ensemble du projet est adopté par 506 voix contre 21.

La Commission, il est vrai, invite le gouvernement, par un projet de résolution, à étudier les moyens de dispenser de la patente les marins qui n'ont qu'un bateau de pêche et qui sont âgés ou malades.

La Chambre adopte une motion de M. Mirman tendant à ce que les employés des tramways soient traités comme ceux des chemins de fer.

La Chambre s'ajourne au *lundi 28 décembre,* et règle ainsi son ordre du jour : les chemins de fer algériens, les crédits supplémentaires, l'amnistie.

M. RABIER demande qu'on discute ensuite le projet sur les inhumations qui intéresse vivement, dit-il, la république libre-penseuse. (Exclamations ironiques à droite.)

Il en est ainsi ordonné.

Séance lundi, à deux heures. La séance est levée à huit heures cinq.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 23 décembre 1903

Présidence de M. Dron, maire

La séance est ouverte à neuf heures.

Sont présents : MM. Dron, maire ; Salembien, Lecomte, Cordier, adjoints ; Ducoulombier, Massard, Dassonville, Parsy, Henri Loridant, Leplat, Sealbert, Saison, Decavèle, Masurel-Leclercq, Henri Dumortier, Duvillier, Six, Quivron, Ladesou, Delphin Dumortier.

Excusés : MM. Flament, Orélio, Campion.

M. Henri Loridant est nommé secrétaire pour la session. La lecture du procès-verbal est remise à une prochaine séance.

Service des bâtiments. — Il s'agit de couvrir une insuffisance de crédit pour le traitement du personnel de ce service. Le Conseil régularise l'affaire.

Rue du Printemps. — M. Masurel-Leclercq présente un rapport de la Commission de la Voirie. Il s'agit d'une transaction faite avec M. Dervaux-Wetzel, propriétaire riverain, qui abandonne une portion de terrain. Le Conseil approuve sa Commission et remercie M. l'adjoint Cordier qui a fait les négociations. Un crédit est également voté pour la construction d'un mur de clôture.

Rue du Clinquet. — Grâce à un engagement de Mme Dassonville-Leroux, de faire l'avance des frais, la canalisation du gaz de la rue du Clinquet sera prolongée jusqu'au Beau-Séjour.

Amélioration du lit de l'Espierre. — Le Conseil vote le crédit nécessaire pour effectuer cette amélioration.

Réorganisation des Sapeurs-Pompiers. — Des difficultés étant survenues, la réorganisation n'est pas encore complétée et les commissions des Finances et Militaire seront appelées à étudier la question.

Comme d'après un récent décret, les officiers volontaires sont supprimés, seuls les officiers casernés étant maintenus, le rapport du Maire dit que la Ville devra se passer des services de M. Masquilier ; il rend hommage aux longs et dévoués services de cet officier et se propose de demander pour M. Masquilier, le titre de chef de bataillon honoraire.

Agents d'octroi. — Le Conseil vote des félicitations aux agents d'octroi, MM. Ferry et Bouloi, qui ont déployé beaucoup d'énergie et de courage dans l'arrestation de fraudeurs. Il leur alloue en outre, à chacun 150 fr. dont 100 fr. pour indemnité pour leurs habits déchirés dans la lutte et 50 fr. pour allocation.

Réceptions de travaux et de fournitures. — Il est procédé à l'homologation de toute une série de procès-verbaux de réception de travaux communaux et de fournitures.

Budget des Hospices et du Bureau de bienfaisance. — M. Delphin Dumortier, au nom de la Commission des Finances, présente un rapport donnant un avis favorable au budget de 1904 pour les Hospices et pour le Bureau de Bienfaisance.

A propos des Hospices, M. le Maire dit que l'exploitation de la ferme de Bourgogne, outre qu'elle procure aux établissements charitables du lait et des denrées de premier choix, ne sera pas onéreuse pour l'Administration des Hospices.

Le budget communal pour 1904. — M. le Maire présente en un long rapport ses prévisions budgétaires pour 1904.

Nous en extrayons les principales observations :

Au chapitre des recettes, les centimes communaux sont en augmentation de 2.000 francs. « C'est, — dit le rapport — une augmentation normale qui prouve la vitalité de notre cité. »

Pour le produit des taxes d'octroi, la prévision est augmentée de 82.000 francs ; le produit de 1903 atteindra 1.640.000 francs, au lieu des 1.400.000 francs prévus lors de l'établissement de ce budget.

A la Condition publique, on prévoit une diminution de 9.400 francs dans les recettes, mais il y a également une diminution de 3.890 francs. « Ces chiffres sont d'ailleurs ceux proposés par la Commission de surveillance du Conditionnement, qui escompte une réduction des opérations, comme conséquence de la concurrence qui nous est faite, depuis l'ouverture de la nouvelle Condition publique dirigée par la Chambre de commerce de Roubaix.

Les prévisions pour le produit de l'établissement du gaz, comparativement à celles de 1903 sont augmentées de 100.000 francs, en chiffres ronds. Cette augmentation résulte, pour la majeure partie, de la hausse dans les prix de vente des sous-produits et spécialement du coke. Elle est due aussi, en partie, à l'accroissement de la consommation du gaz servant aux moteurs et à l'éclairage privé. Il est vrai que les dépenses sont majorées d'environ 49.000 francs.

Pour l'usine d'électricité, les prévisions sont diminuées et portées à 91.624 francs au lieu de 130.440 fr. 80 ; par contre, il y a diminution aussi sur les dépenses. « Cette réduction provient surtout de ce que nous prévoyons une somme beaucoup moindre pour les branchements que l'an dernier. »

Un crédit nouveau a été inscrit au budget pour l'établissement des bains : 33.000 francs en recettes et en dépenses.

Telles sont les principales observations du rapport du Maire sur le chapitre des recettes.

Au chapitre des dépenses, nous relevons les observations suivantes : différentes augmentations sont prévues pour les traitements des employés municipaux et des agents de police.

Pour l'usine à gaz, les dépenses sont en augmentation prévue de 49.000 francs. Cette augmentation provient surtout de ce que la quantité de charbon distillé est plus considérable ; il y a aussi quelques majorations de traitement.

Pour les écoles, les dépenses s'élèvent à 305.600 francs, en augmentation de 2.300 francs.

Le crédit habituel de 6.000 francs pour achat d'œuvres pour le Musée, est diminué de moitié, mais, si besoin est, la différence sera reprise sur le budget supplémentaire.

La subvention aux Hospices est augmentée de 15.000 francs.

Une dernière observation : elle vise l'emprunt de 7.128.500 francs. L'annuité à payer au *Crédit du Nord* pour cet emprunt s'élève à 403.649 fr. 74. « Nous ferons remarquer, — dit le rapport — qu'en 1902, les intérêts et l'amortissement des emprunts